

07.3162

Motion Marty Dick.
Electronic Monitoring.
Gesetzliche
Verankerung
Motion Marty Dick.
Surveillance électronique
des détenus.
Inscription dans la législation
Mozione Marty Dick.
Sorveglianza elettronica
(Electronic Monitoring).
Base legale

Einreichungsdatum 22.03.07Date de dépôt 22.03.07

Ständerat/Conseil des Etats 11.12.07

Präsident (Brändli Christoffel, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Marty Dick (RL, TI): J'ai déposé cette motion en considérant les expériences positives faites dans certains cantons qui ont accepté de mettre à l'essai cette procédure particulière d'exécution. Les résultats dans mon canton, notamment, se sont avérés excellents.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion en évoquant entre autres le fait que de nombreux cantons ne sont pas encore convaincus. J'ai pris acte du fait que la phase d'essai devrait être prolongée de deux ans. Je pense dès lors qu'il serait peut-être plus judicieux d'attendre l'écoulement de ces deux années et de ne pas insister pour l'instant en maintenant cette motion.

J'aimerais toutefois souligner le fait que s'il ne représente pas une alternative à tous les effets d'une peine d'emprisonnement, le bracelet électronique permet, dans certains cas, d'obtenir des résultats remarquables, de maintenir la personne condamnée dans une ambiance de travail et de socialisation tout en garantissant un mécanisme de surveillance.

Bref, je n'aimerais pas maintenant prendre le risque du rejet d'une motion, qui pourrait signifier un non absolu au bracelet électronique. Je pense que je soulèverai à nouveau le problème dans deux ans, lorsqu'on aura tous les résultats de la phase d'essai.

C'est dans cet esprit et pour ces motifs que je déclare que je retire aujourd'hui ma motion.

Zurückgezogen – Retiré

06.3170

Motion Schweiger Rolf.
Bekämpfung der Cyberkriminalität
zum Schutz der Kinder
auf den elektronischen Netzwerken
Motion Schweiger Rolf.
Cybercriminalité.
Protection
des enfants

Einreichungsdatum 24.03.06Date de dépôt 24.03.06

Ständerat/Conseil des Etats 09.06.06

Bericht RK-NR 30.11.06

Rapport CAJ-CN 30.11.06

Nationalrat/Conseil national 22.06.07

Bericht RK-SR 05.11.07

Rapport CAJ-CE 05.11.07

Ständerat/Conseil des Etats 11.12.07

06.3554

Motion Hochreutener Norbert.
Ausdehnung
der Motion Schweiger 06.3170
auf Gewaltdarstellungen
Motion Hochreutener Norbert.
Extension
de la motion Schweiger 06.3170
à la représentation de la violence

Einreichungsdatum 05.10.06Date de dépôt 05.10.06

Nationalrat/Conseil national 20.12.06

Bericht RK-SR 05.11.07

Rapport CAJ-CE 05.11.07

Ständerat/Conseil des Etats 11.12.07

06.3170

Antrag der Kommission
Zustimmung zur Änderung

Proposition de la commission
Approuver la modification

Präsident (Brändli Christoffel, Präsident): Es liegen schriftliche Berichte der Kommission vor. Die Kommission beantragt ohne Gegenstimme, die Motion 06.3170 in der vom Nationalrat beschlossenen Fassung anzunehmen. Ebenfalls ohne Gegenstimme beantragt sie, die Motion 06.3554 anzunehmen.

Marty Dick (RL, TI), pour la commission: Je vous rappelle que notre conseil a traité, le 9 juin 2006, la motion Schweiger concernant la cybercriminalité, et plus particulièrement la cybercriminalité en rapport avec la pornographie telle qu'elle est décrite à l'article 197 du Code pénal.

Par cette motion, Monsieur Schweiger demande essentiellement quatre choses: 1. punir la consommation intentionnelle de pornographie dure; 2. prolonger de six à douze mois le délai de conservation des informations pertinentes par les fournisseurs des services de télécommunications et en plus punir la non-observation du devoir de conserver les données; 3. établir un catalogue d'infractions commun qui permette soit la surveillance des télécommunications, soit le recours à des investigations secrètes – aujourd'hui, il n'y a pas une identité absolue entre les infractions qui autorisent le re-